



L'association :  
Droits du parent et de l'enfant  
Association de type loi de 1901  
[www.ddpe-asso.org](http://www.ddpe-asso.org)  
fondée en 2017



Quelqu'un que tu connais t'as proposé  
d'être candidat.e pour  
les élections européennes de juin 2024 ?  
Des questions ?  
Voici des informations importantes.

Voici quelques réponses aux questions  
auxquelles nous avons pensé.

## Liste : Défendre les enfants

### ■ Qui a lancé la liste ?

La liste a été lancée la première fois en 2019 par l'association Droits du parent et de l'enfant, pour parler des enfants victimes d'exclusion et d'aliénation parentale dans les médias. Malheureusement, nous n'avons pas pu aller jusqu'au bout de la démarche. Mais nous avons tiré une certaine expérience de cette première aventure.

### ■ La liste prend-elle des positions sur d'autres sujets politiques que les droits des enfants et des parents.

Non, la liste ne prend position que sur le thème des droits de l'enfant et de l'égalité parentale. Toute opinion sur un autre sujet abordée dans les médias par un candidat de la liste ne constitue que son avis personnel. Il est donc demandé à chacun de bien préciser cela quand ça arrivera : Sur ce point, je donne cet avis à titre personnel... Mais revenons à la liste Défendre les Enfants et à notre combat.

### ■ Ai-je une chance d'être élu(e) si je suis candidat(e) ?

Je ne dirais pas que c'est une question de chance ou de malchance. C'est plutôt une question de rencontres... Bien sûr, nous n'avons pas de budget spécifique pour cette campagne. Mais sait-on jamais ? On a beaucoup d'énergie !

### ■ Quel est le budget de campagne ?

Nous ne disposons d'aucun budget pour l'instant. Nous pensons mettre en place un financement participatif. Notons que les parents qui vivent des situations d'exclusion et d'aliénation parentale ont souvent passé toutes leurs économies en frais d'avocats... Les associations n'ont pas davantage de liquidités disponibles. Relayer les communications de la liste sera bienvenu.

### ■ Que devrais-je faire en tant que candidat(e) ?

Il faut remplir un dossier, le signer et fournir les pièces. Une copie recto verso d'une pièce d'identité, un extrait du casier judiciaire vierge,... Nous préciserons la liste à chacun. Après, c'est tout. Une fois le dossier complet, si tu ne veux pas participer davantage à l'organisation, tu as terminé tout ce qu'il y avait à faire (si le dossier est bien complet, on les vérifiera un par un).

### ■ Qui est la tête de liste ?

C'est le président et cofondateur de l'association « Droits du parent et de l'enfant », Gaël COSTE-MEUNIER, si tu as des questions, pose-les lui à : [ddpe@free.fr](mailto:ddpe@free.fr)

### ■ Que devrais-je faire pour la campagne ?

Si tu veux être actif et engagé et apporter des idées, c'est super ! Si tu préfères être seulement candidat, il faut juste remplir le dossier de candidature. On a une échelle d'engagement :

Actif	Je veux être actif et réactif et participer à l'organisation
Si besoin	Je veux être actif quand il y a besoin, sur demande ou à mon initiative
De loin en loin	Je suis candidat avec plaisir, mais ça va être compliqué pour moi d'être actif, je vous ferai signe de temps en temps
Juste candidat	Je suis juste candidat, bon courage pour l'organisation. Tenez-moi informé quand il y aura des pièces à fournir.

### ■ Quand je ferais mon dossier de candidat(e), quelle pièces faudra-t-il fournir ?

La liste des pièces est la suivante :

- La fiche d'engagement de respecter la charte de la liste renseignée et signée.
- La déclaration de candidature individuelle renseignée, avec la mention manuscrite (« La présente signature marque mon consentement à me porter candidat à l'élection au Parlement européen sur la liste menée par Gaël COSTE-MEUNIER ») et signée.
- Un justificatif d'identité : photocopie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) ou du passeport.
- Demander :
  - Une attestation d'inscription sur une liste électorale délivrée par le maire de la commune d'inscription (à obtenir ici : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51788>). NB : Si vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, vous n'avez pas à produire cette pièce.
  - Un bulletin n°3 du casier judiciaire délivré depuis moins de trois mois pour établir qu'il dispose de ses droits civils et politiques (obtenu en ligne en moins de 5mn : <https://casier-judiciaire.justice.gouv.fr/pages/accueil.xhtml>).

■ Plus d'information officielles sur les élections en suivant ce lien et en lisant le memento :

<https://www.elections.interieur.gouv.fr/scrutins/elections-europeennes/je-suis-candidat>